LABORATOIRE DE MICROSCOPIE

Préparations microscopiques - Matériel de Biologie

IMMUNOLOGIE, PELOTES DE RAPACE, EXERCICES DE GENETIQUE, MATERIEL

TARIF AU 1er AVRIL 2015 - Valable 1 an

NUBLAT

10, rue du Clos Herbert
14000 CAEN
Tél. 02 31 93 32 83
Fax 02 31 93 79 85
e-mail : laboratoire-nublat@wanadoo.fr

CATALOGUE - BON DE COMMANDE

Livraison : ..... (nom) (adresse)

Adresse de facturation (si différente) : .....

Exemple de commande :

Réf. PAGLU01 : Prix : 42 € TTC

↓ Indiquer seulement la quantité commandée

COMMANDE PAR INTERNET
laboratoire-nublat.com
ou par e-mail/fax/courrier

IMMUNOLOGIE

EXERCICE DE DETERMINATION DES GROUPES SANGUINS

Le groupage sanguin : Système ABO et Rhésus - Observation microscopique des agglutinations

Programme de 3ème et Terminale S : conformément au B.O.

INTERET ET PRINCIPE DE L'EXERCICE :

En évitant la manipulation de sang, l'exercice consiste à observer **en toute sécurité** des préparations microscopiques.

- La technique de groupage sanguin ABO comprend deux épreuves indissociables :
  - la recherche des antigènes d'un sang par des sérums-tests : Ac anti-A, Ac anti-B et Ac anti-H (épreuve de Beth-Vincent)
  - la recherche des anticorps d'un sang par des hématies-étalons : A, B et O (épreuve de Simonin).

- La technique de détermination du système Rhésus est basée sur la recherche de l'antigène D.
  En fonction de la présence ou de l'absence d'une agglutination, l'élève peut déterminer le groupe sanguin.

Composition :

Les coffrets sont livrés avec une fiche technique expliquant les mécanismes des différentes agglutinations.
Exemple pour le coffret de groupe A :

7 préparations microscopiques :
Sang + sérum-test anticorps anti-A
Sang + sérum-test anticorps anti-B
Sang + sérums-tests anticorps anti-A et anticorps anti-B
Sang + sérum-test anticorps anti-H
Sang + hématies-étalons A
Sang + hématies-étalons B
Sang + hématies-étalons O

COFFRET test groupe A :
- 7 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU01 : Prix : 42 € TTC .....

COFFRET test groupe B :
- 7 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU02 : Prix : 42 € TTC .....

COFFRET test groupe AB :
- 7 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU03 : Prix : 42 € TTC .....

COFFRET test groupe O :
- 7 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU04 : Prix : 42 € TTC .....

COFFRET test Rhésus :
- 2 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU05 : Prix : 17 € TTC .....

ENSEMBLE DES 5 COFFRETS TESTS :
regroupe les 4 coffrets test ABO et le coffret test Rh :
- 30 préparations microscopiques
- 1 boîte de rangement
- 1 notice explicative

Réf. PAGLU06 : Prix : 164 € TTC .....

Reproduction interdite

Voir photo page 4 de couverture

TP TERMINALE d'après B.O.

ANALYSE DE RÉSULTATS DE CROISEMENTS EN MONOHYBRIDISME ET DIHYBRIDISME, SANS ET AVEC CROSSING-OVER

Les drosophiles mutées issues de différents croisements sont inclues dans des blocs de résine synthétique transparente.

Le coffret présente les 3 exercices fondamentaux :

- 1 - Monohybridisme :
croisement F1 x F1 pour la mutation vestigiale ;

- 2 - Dihybridisme : brassage interchromosomique
test-cross pour les mutations vestigiale et ébène

- 3 - Dihybridisme : crossing-over
calcul du taux de recombinaison pour les mutations vestigiale et black.

INTERETS :

• L'élève **formule des hypothèses** sur les lois de l'hérédité et **les vérifie lui-même en effectuant les comptages.**
Chaque exercice comporte 150 drosophiles : ce qui permet une étude statistique suffisamment précise pour un **temps de comptage rapide.**

AVANTAGES :

• En évitant un élevage parfois difficile des drosophiles, le comptage par les élèves permet d'**appréhender concrètement et très rapidement les problèmes de génétique.**

• Les qualités de cette résine sont identiques à celles décrites pour les pelotes de rapaces : **imputrescible et inaltérable** : le matériel est donc **utilisé de nombreuses années.**

• Ce procédé de fabrication offre un excellent contraste qui permet une **identification très facile des différents mutants.**

LE COFFRET DE 3 EXERCICES
Réf. INC 901 ..... 110 € TTC ☐

Reproduction interdite

PELOTES DE REJECTION

Voir photo page 4 de couverture

TP 6ème d'après B.O.

INCLUSION EN RÉSINE D'UNE DISSECTION COMPLÈTE ET ORDONNÉE D'UNE PELOTE DE CHOUETTE EFFRAIE

Dans trois blocs de résine synthétique transparente sont présentés plusieurs crânes et mâchoires d'espèces différentes, une vingtaine d'os longs rangés par catégories et une multitude de petits os bien séparés. Ces blocs peuvent être étudiés seuls au cours d'un TP ou être complémentaires d'une dissection réalisée par les élèves.

INTERETS :

• Permet aux élèves d'**observer et de dessiner rapidement et facilement** les os les plus caractéristiques. Les os sont bien nettoyés et très peu abimés ce qui les rend aisément reconnaissables.

• Permet au professeur d'expliquer le **régime alimentaire des rapaces** en utilisant une clé de détermination des os. Toutes les proies potentielles de la chouette effraie ne peuvent évidemment pas être représentées dans une seule et même pelote prélevée dans son milieu naturel : les herbivores (mulot ou souris) sont souvent statistiquement majoritaires : toutefois un insectivore (musaraigne ou taupe) est toujours présenté, essentiellement dans les mâchoires.

AVANTAGES :

• Notre dissection permet de présenter **très rapidement** un résultat correct à **plusieurs élèves en même temps.**

• Les blocs de résine synthétique sont imputrescibles et inaltérables : le matériel est donc **utilisé de nombreuses années.**

• Les os inclus en résine sont **facilement transportables** d'une loupe binoculaire à une autre et d'un groupe d'élèves à un autre.

• Ce **procédé de fabrication** offre un excellent contraste qui permet une **identification à l'œil nu** pour les os les plus gros.

• Le professeur peut présenter une dissection à certaines époques de l'année où les pelotes de rapaces sont rares ou certaines proies (insectivores) peu présentes.

LE COFFRET DE 3 BLOCS
Réf. INC900 ..... **105 € TTC** ☐

Reproduction interdite

MATERIEL

• LAMES PORTE-OBJETS

76 x 26 mm, bords rodés, non coupants, qualité supérieure,

le cent ..... M001 5,80 € ☐

• LAMES A CONCAVITES

76 x 26 mm, 1 concavité, les dix ..... M003 11,50 € ☐

2 concavités, les dix ..... M004 18,00 € ☐

3 concavités, les dix ..... M005 25,00 € ☐

• LAMELLES COUVRE-OBJETS

Très bonne qualité, épaisseur 13 à 15/100° de mm,

en boîte de 100 non divisibles.

18 x 18 mm ..... M102 1,90 € ☐

20 x 20 mm ..... M103 2,20 € ☐

22 x 22 mm ..... M104 2,40 € ☐

22 x 32 mm ..... M106 3,00 € ☐

24 x 50 mm ..... M107 4,80 € ☐

• INSTRUMENTS POUR DISSECTION ET COUPES

Aiguille droite, le lot de 10 ..... M301 17,90 € ☐

Aiguille lancéolée, le lot de 10 ..... M302 13,70 € ☐

Scalpel, lame 45 mm, jetable, lot de 10 ..... M303 15,30 € ☐

Verre de montre, bords rodés, les 10 ..... M304 16,00 € ☐

Sonde cannelée, nickelée, le lot de 10 ..... M305 15,10 € ☐

Pince fine droite chromée, le lot de 10 ..... M306 28,30 € ☐

Pince PCB, 12 cm, droite pointue inox, lot de 10 ..... M308 24,10 € ☐

Ciseaux forts, inox, 14 cm, le lot de 10 ..... M311 34,30 € ☐

Ciseaux fins, inox, 11 cm, le lot de 10 ..... M312 31,80 € ☐

Rasoir manche noir, la pièce ..... M313 11,60 € ☐

• BOITES POUR PRÉPARATIONS MICROSCOPIQUES

Boîte pour 100 préparations, avec numérotage ..... M202 17,00 € ☐

Boîte pour 50 préparations, avec numérotage ..... M203 13,00 € ☐

Boîte pour 25 préparations ..... M204 4,00 € ☐

Boîte pour 12 lames de roches ..... M205 4,00 € ☐

Boîte pour 50 lames de roches ..... M208 11,00 € ☐

• FEUILLES REPERTOIRE DE REMPLACEMENT

Imprimées, pour coller à l'intérieur des boîtes de préparations.

Feuille de 50 lignes ..... M501 0,15 € ☐

Feuille de 100 lignes ..... M502 0,18 € ☐

• ETIQUETTES

Pour préparations, le cent ..... M503 0,90 € ☐

• POLAROID

Feuille de 5 x 5 cm, permettant d'équiper deux microscopes,

avec notice sur le mode d'emploi ..... M504 7,80 € ☐

Conditions Générales de Vente

Article 1er : Application et opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces Conditions Générales de Vente.

Article 2 : Commandes

Les commandes sont définitives lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.

Article 3 : Livraisons

La livraison est effectuée par voie de transporteur rapide.

Article 4 : Réception - Rétractation

Le client bénéficie d'un délai de sept jours francs à compter de la livraison de la commande pour retourner les produits livrés contre remboursement ou pour échanger lesdits produits livrés, le tout sans pénalités. Dans tous les cas, les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

Article 5 - Prix - Règlement

a) Prix - Frais de port : les prix pratiqués sont des prix TTC selon taux de TVA en vigueur à la date de facturation, au départ de l'usine. Pour la France métropolitaine et la Corse, un forfait est prévu pour la participation aux frais d'emballage et d'expédition : 6€. A partir de 250€TTC de commande, la livraison est franco de port. Pour les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, ainsi que pour tous les pays étrangers, les frais de port sont facturés à leur coût réel.

b) Règlement : Les factures sont payables dans un délai de huit jours à compter de la réception, par virement, par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de Laboratoire de Microscopie NUBLAT.

c) Pénalités de retard : En cas de non paiement dans les délais convenus, il sera appliqué des pénalités de retard égale à 3 fois le T.E.G.

Article 6 : Garantie légale des vices cachés

Le vendeur doit la garantie légale des vices cachés à l'acheteur qui a le choix de rendre les marchandises contre remboursement ou de conserver lesdites marchandises et de se faire rendre une partie du prix.

Article 7 : Clause de réserve de propriété

Les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, le vendeur pourra exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre, de donner en gage ou de céder à titre de garantie, la propriété des marchandises.

Article 8 : Interdiction de revente

L'acheteur ne pourra pour quelque raison ou cause que ce soit, procéder à la revente des marchandises acquises. Cette interdiction continue de s'appliquer même après paiement intégral desdites marchandises. En effet, le matériel créé par la société Laboratoire de Microscopie NUBLAT ne peut être revendu ou copié ou changé de support sans l'accord exprès du créateur. En cas d'infraction la société Laboratoire de Microscopie NUBLAT se réserve le droit d'exercer toute action à l'effet de faire cesser cette pratique.

Article 9 : Non transformation

Toute modification, transformation ou altération des marchandises est interdite. Si l'acheteur contrevenait à cette interdiction, le vendeur serait, après mise en demeure par simple lettre, autorisé à reprendre possession des marchandises en stock chez l'acquéreur.

Reproduction interdite